

# **AMALLIS**

**PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU  
10 MARS 2022  
09h30 – 12h00**

**REPRESENTANT : M.BERNIER (Direction), assisté de M. COCLIN Tristan, responsable AAD**

**MEMBRES DU CSE PRESENTES :**

Titulaires : Mmes BELOT, BRAULT, JALLET, LESPINASSE, MARTIN, POIRIER, RIFFARD, ROLLET, TISSOT.

Suppléante : Mme CONTOUX

**MEMBRES DU CSE EXCUSEES : Mmes CHOTARD-OLIVIER - LAPRUGNE**

La réunion se déroule en présentiel.

## **9h30 à 10h15 : CSE/POINT CSSCT**

### **I - POINT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRETS MALADIE**

Un comparatif a été réalisé entre 2020 et 2021.

On constate une diminution des arrêts initiaux (348 en 2020 contre 336 en 2021) et une diminution du nombre de jours d'arrêts.

Les accidents du travail sont en augmentation : 33 en 2020 contre 37 en 2021.

## **2 – RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU 03.03.2022**

M. COCLIN informe les élues d'une augmentation de 9% de l'activité en AAD, soit approximativement 393 000 heures pour 2021.

Dorian ESPINASSE fait des fiches de suivi sur les causes et raisons des accidents pour pouvoir proposer des solutions en collaborations avec les salariés concernés.

## **10h15 à 12h00 : CSE**

### **1 – APPROBATION PROCES VERBAL DES REUNIONS DU 18 ET 27.01.2022**

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité

## **2 - Mouvements du personnel**

Les listes des mouvements du personnel concernant les mois de janvier et février ont été transmises en amont par mail.

Au 1<sup>er</sup> janvier, nous dénombrons 477 salariés (436 en CDI et 41 en CDD).

Au 1<sup>er</sup> février, nous dénombrons 488 salariés (437 en CDI et 51 en CDD).

### **3 - Contrats inférieurs à 70 heures**

Les listes des contrats inférieurs à 70 heures relatives aux situations au 31 janvier 2022 et au 28 février 2022 ont été transmises en amont par mail.

Nous dénombrons 38 contrats de moins de 70 heures en janvier 2022

Nous dénombrons 36 contrats de moins de 70 heures en février 2022.

#### **4 – Bilan égalité professionnelle hommes/femmes**

L'égalité homme/femme est difficile à respecter puisque c'est un métier essentiellement féminin

Les hommes sont sous représentés pour :

- Ces indicateurs sont sous représentés pour :

  - L'indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (fors promotions)
  - L'indicateur relatif à l'écart de taux de promotions
  - L'indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Il n'y a pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Toutes les salariées revenues de leur congé maternité ont bénéficié d'une augmentation au cours de l'année suivante.

## **5 – Information sur l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés**

Depuis 2021, la déclaration annuelle DOETH s'effectue via la DSN.

En 2022, il était initialement prévu que la déclaration soit réalisée sur la DSN mensuelle de février, mais les URSSAF ont repoussé l'obligation sur la DSN mensuelle d'avril.

#### **6 – Bilan relatif aux volumes et à l'utilisation des heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les salariés (année n-1)**

MODULATION 2021 - TOTAL							
	Solde tps plein 25% (.S32)	Solde tps partiel 10% (.S42)	Solde tps partiel 15% (.S43)	Solde tps partiel 25% (.S44)	HCOM	HMAJ	HSIN
<b>TOTAL AAD</b>	<b>184,4</b>	<b>14962,49</b>	<b>2031,2</b>		<b>1918,79</b>	<b>1074,42</b>	
<b>TOTAL SIAD</b>		<b>1402,5</b>	<b>148,17</b>			<b>750,91</b>	<b>258,13</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>184,40</b>	<b>16 365,00</b>	<b>2 179,37</b>		<b>1 918,79</b>	<b>1 825,32</b>	<b>258,13</b>
				<b>22 731,01</b>			

## **7 – SSIAD / AAD / ESA : Règlement de fonctionnement.**

M. BERNIER propose que chacun procède à une lecture de ces règlements et fasse remonter les éventuelles remarques pour une nouvelle présentation le 07.04.2022. Lors de cette prochaine réunion, le CSE devra rendre un avis.

## **QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE**

### **8 – Au vu de l'augmentation du prix du carburant, les frais kilométriques vont-ils être revalorisés ?**

Un débat s'instaure sur ce sujet.

Après cet échange, M. BERNIER informe les élues que l'employeur a pris, via une DUE, la décision de revaloriser l'IK de 0,37€ à 0,40€ du kilomètre pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 mai 2022.

Cette démarche sera financée sur les fonds de l'association.

Par ailleurs, AMALLIS comme l'UNA et diverses autres associations ont alerté le département sur la situation.

En réponse à la demande des élues, que va-t-il se passer après le 1<sup>er</sup> mai, la Direction précise que nous pouvons penser que l'Etat et le département auront pris des positions d'ici cette date quant à cette problématique.

Une réflexion sur un autre mode de calcul d'indemnisation se poursuit.

### **9 – Pourrait-on prévoir des aides (remise, réduction,...) dans les garages en cas de changement de pneus, révisions des voitures,... ?**

M. BERNIER retourne cette question aux membres du CSE. A négocier dans chaque garage s'il le souhaite.

### **10 – Quel est l'incidence de l'avenant 43 sur les départs en retraite ? Qu'est ce qui est pris en compte : le salaire, le taux horaire, les ECR, .... ?**

M. BERNIER rappelle le mode de calcul d'un départ en retraite. A savoir que tout ce qui rentre dans les salaires bruts rentre dans le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années.

### **11- Les masques sont-ils toujours obligatoires compte tenu des restrictions sanitaires ?**

M. BERNIER informe les élues que les masques et gestes barrières restent en vigueur pour l'Association. Une information sera faite aux salariés avant le 14.03.2022.

## **12 – Questions et informations diverses.**

- La Direction fait une présentation de la nouvelle mise en page du bulletin de salaire. Cette nouvelle version sera effective sur le bulletin de mars renvoyant au salaire de Février.
- Une annonce de recrutement passe sur Radio Fusion FM

Prochaine réunion le 07 Avril 2022 à 9h30

La secrétaire,  
Cindy POIRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cindy Poirier".